Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 073-247300528-20250325-2025_03_25_28-DE

Val Guiers
Communauté de communes SAVOIE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2025_03_25_28

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt- cinq mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 25
Ayant donné un Pouvoir : 04
Absents : 07
Ne prenant pas part au vote : 0
Votants : 29
Résultat du vote :
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0
Majorité absolue des suffrages exprimés : 15

Secrétaire de séance :
Georges CAGNIN

Date de la convocation :
19/03/2025

25 présents : ***Avressieux :*** MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. ***Belmont-Tramonet :*** Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. ***Champagneux :*** Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. ***Domessin :*** Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. LESAGE Claude. ***La Bridoire :*** Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. ***Pont de Beauvoisin :*** Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. ***Rochefort :*** M. ARGOUD Yves. ***Saint Béron :*** M. PERROT Alain. ***Saint Genix-les-Villages :*** Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre. ***Sainte Marie d'Alvey :*** / . ***Verel-de-Montbel :*** M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel, Mme VERRIER Muriel à Mme PICARD Marie-France, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, Mme MADELON Caroline à Mme ANDRE Valérie.

07 Absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PARAVY Jean-Claude, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel.

OBJET : CONVENTION AVEC LA FEDERATION FRANÇAISE DE RANDONNEE PEDESTRE – 2025 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers approuvé par arrêté préfectoral du 25 mai 2023 ;
Vu la délibération n°2019_06_25_04 du 25 juin 2019 définissant l'intérêt communautaire ;

Considérant le projet de convention proposé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour l'entretien du balisage de sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées ;

Monsieur le Président ;

INDIQUE que la communauté de communes Val Guiers est compétente pour l'entretien du balisage et de la signalétique des sentiers de randonnées inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.
La Fédération Française de Randonnée Pédestre a proposé ses services pour l'entretien d'un sentier situé à S^{t} Genix-les-Villages.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 073-247300528-20250325-2025_03_25_28-DE

Le sentier identifié mesure environ 16 km. Le service d'entretien du balisage sera facturé 35,00€ du kilomètre, soit 560,00 €.

PRECISE l'entretien consiste en :

- Balisage peinture conforme à la charte départementale ;
- Débalisage des traces obsolètes, non conformes ou vétustes ;
- Dégagement des obstacles gênant la vision des lames, poteaux, ou balises plaquettes ;
- Nettoyage des lames directionnelles.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 29 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➢**APPROUVE** les conditions de cette convention d'entretien ;
➢**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.
-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 03/04/2025,

Le Président,
Paul REGALLET

Val Guiers
Communauté de communes
SAVOIE

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN